



France

Libre accès : la bataille des marques pour l'espace libre en officine est âpre

(Le Quotidien du Pharmacien - 12 mars 2009)

Selon une enquête du cabinet Median Conseil, menée du 2 au 18 février dernier sur 350 pharmacies au chiffre d'affaires égal ou supérieur à 1 million d'euros, l'implantation du libre accès a progressé de 9 points à 38% par rapport à la dernière étude en date du cabinet sur le sujet du 1er au 15 octobre 2008. Par ailleurs, 21% des officines ont fait part de leur intention de mettre en place cette mesure tandis que 34% s'y refusent d'ores et déjà. Cette nouvelle étude confirme la meilleure implantation du libre accès dans les officines de plus de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires et surtout pour celles disposant d'une surface supérieure à 80m². Median Conseil constate enfin que "la bataille pour l'espace en libre accès est âpre" dans la mesure où "aucune marque n'est présente dans plus de 40% des pharmacies".

- Les députés ont achevé hier à l'Assemblée l'examen du projet de loi "**Hôpital, patients, santé, territoires**" (HPST). Un vote solennel est prévu le 18 mars prochain. Le texte sera ensuite soumis aux sénateurs le 12 mai, indiquent *Les Echos*.
- *Le Quotidien du Médecin* se penche sur un nouveau programme lancé par la **Haute autorité de santé (HAS)** et le collège professionnel des gériatres français (CPGF) destiné à améliorer la **prescription médicamenteuse chez les personnes âgées**. L'objectif principal étant de "réduire l'iatrogénie, responsable d'une hospitalisation sur cinq des patients du troisième âge", résume le journal.
- "Qui sont vraiment les **chercheurs** ?", interrogent *Les Echos*. Sur les plus de 211 000 chercheurs en poste en France, 56 % travaillent dans les entreprises et 21 % dans les universités. Les autres étant en poste dans des structures soutenues majoritairement par des fonds publics, note le quotidien.
- **L'Afssaps** met en garde les personnes infectées par le **VIH** au sujet du protocole expérimental "A72 ou JMAR" proposé par l'association **Sidaventure** qui implique la prise d'un produit composé de plantes de Madagascar et l'arrêt parallèle des traitements antirétroviraux, rapporte *Quotimed.com*. Un protocole qui n'a fait l'objet "d'aucune autorisation de recherche biomédicale délivrée par l'Afssaps ni d'aucun avis favorable d'un Comité de protection des personnes, nécessaires avant la mise en oeuvre en France de toute recherche biomédicale", indique l'agence sanitaire.